

Séance du 16 février 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 février 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Mme Durruty, présidente de séance, M. Millet-Barbé, Mmes Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mmes Taieb, Destin, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à Mme Durruty ; Mme Juzan à Mme Duhart ; M. Laiguillon à M. Salducci ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Belbaraka à Mme Destin ; Mme Bensoussan à Mme Martin-Dolhagaray ; Mme Aragon à Mme Herrera-Landa ; Mme Capdevielle à M. Etcheto.

EXCUSE : M. Soroste.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Duhart présente le rapport suivant :

OBJET : SPORTS - Piscine Lauga - Extension et restructuration du bâtiment - Demandes d'autorisations d'urbanisme.

Munie des remarques du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la commune (CHSCT), et en concertation avec le service concerné, la Ville souhaite adapter et améliorer les conditions de travail des agents de la piscine.

Pour ce faire, des travaux d'extension du bâtiment sont prévus, qui viseront les objectifs suivants :

- . augmenter les capacités de traitement d'air de la halle bassin ;
- . améliorer le fonctionnement du local technique ;
- . séparer les rangements du matériel pédagogique de ceux des produits d'entretien et de matériel technique, situés aujourd'hui dans la même pièce ;
- . créer un lieu de restauration du personnel ;
- . disposer de vestiaires hommes et femmes bien séparés.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec l'atelier Formalocal chargé du projet d'extension du bâtiment existant. Une consultation en cours permettra d'attribuer une mission à un bureau d'études spécialisé en traitement d'air.

Pour pouvoir entreprendre ces travaux qui comportent une extension du bâtiment ainsi qu'une restructuration, il est nécessaire d'obtenir diverses autorisations d'urbanisme.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, au nom de la Ville, toutes les autorisations d'urbanisme réglementaires nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur général adjoint